

DEPARTEMENT
DE LA SEINE SAINT DENIS

ARRONDISSEMENT
DE BOBIGNY

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité -Fraternité

COMMUNE DES LILAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 20 novembre 2019

Le nombre de Conseillers
Municipaux en exercice
est de 35

L'an deux mille dix-neuf le vingt novembre à dix-neuf heures trente.

Le Conseil municipal de la Commune des Lilas, légalement convoqué le quatorze novembre deux mille dix-neuf, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Daniel GUIRAUD, Maire.

OBJET

LE KIOSQUE –
ATTRIBUTION DE
HUIT BOURSES
« AGIS T JEUNE ».

PRESENTS :

Daniel GUIRAUD, Arnold BAC, Françoise BALTEL, Lionel BENHAROUS, Patrick CARROUER, Jean DESLANDES, Malika DJERBOUA, Camille FALQUE, Farida FEKAR, Liliane GAUDUBOIS, Christian LAGRANGE, Valérie LEBAS, Christine MADRELLE, Gérard MESLIN, Christophe PAQUIS, Delphine PUIPIER, Guillaume ROUSSEAU, Marlène UZAN, Sandie VESVRE, Sonia ANGEL, Claude COLLIN, Marie-Geneviève LENTAIGNE.

formant la majorité des Membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES :

Madeline DA SILVA par Arnold BAC, Johanna BERREBI par Valérie LEBAS, Nathalie BETEMPS par Liliane GAUDUBOIS, Narcisse NGAKA par Jean DESLANDES, Isabelle DELORD par Camille FALQUE, Guillaume LAFEUILLE par Christian LAGRANGE, Irina SCHAPIRA par Sandie VESVRE, Roland CASAGRANDE par Gérard MESLIN, Manuel ZACKLAD par Christophe PAQUIS, Frédérique SMADJA par Lionel BENHAROUS, Georges AMZEL par Claude COLLIN, Jean-François DEBYSER par Sonia ANGEL.

ABSENT : Mathieu AGOSTINI.

SECRETAIRE : Malika DJERBOUA.

Accusé de réception en préfecture
093-219300456-20191120-D125-19-DE
Date de télétransmission : 22/11/2019
Date de réception préfecture : 22/11/2019

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 NOVEMBRE 2019**OBJET : LE KIOSQUE – ATTRIBUTION DE HUIT BOURSES « AGIS T JEUNE ».****LE CONSEIL,**

Sur proposition de Monsieur le Maire,

VU le code général des collectivités territoriales,**VU** la délibération du 4 février 2015 approuvant la mise en place un dispositif d'aide à la réalisation d'un projet personnel en échange d'heures de bénévolat sous forme de l'attribution de bourses,**CONSIDERANT** que les dossiers Agis T Jeune présentés respectivement par Fatou DIOMBANA, Herby EUGENE, Claude Valérie EYIKE-GIBAUUX, Djereba KOITA, Henda KOITA, Olga LOTHAIRE, Jeanne RISGALLAH, Salomé VERDIER se sont chacun vus attribuer un prix de 300 euros par le jury réuni les 15 et 16 octobre 2019.**VU** le budget communal,**VU** l'avis de la commission compétente,**VU** le rapport du représentant légal,**APRES EN AVOIR DELIBERE****ARTICLE 1 : AUTORISE** Monsieur le Maire à verser huit bourses de 300 euros respectivement à Fatou DIOMBANA, Herby EUGENE, Claude Valérie EYIKE-GIBAUUX, Djereba KOITA, Henda KOITA, Olga LOTHAIRE, Jeanne RISGALLAH, Salomé VERDIER, pour des projets favorisant l'autonomie des jeunes.**ARTICLE 2 : DIT** que la dépense en résultant sera imputée sur le budget de la ville.**ARTICLE 3 : DIT** que la présente délibération sera transmise, à Monsieur le Préfet de Seine Saint-Denis, à Monsieur le Trésorier Municipal de la Ville des Lilas et affichée en Mairie.Et ont signé au registre les membres présents,
Pour copie conforme,

Le Maire des Lilas,

Daniel GUIRAUD

Certifiée exécutoire compte tenu :

- de sa transmission en Préfecture
- et de son affichage le **6 NOV. 2019**
(pendant une durée continue de 2 mois)



Délibération votée par :

Voix pour : 34

Voix contre

Abstentions

NPPV

Accusé de réception en préfecture
093-219300456-20191120-D125-19-DE
Date de télétransmission : 22/11/2019
Date de réception préfecture : 22/11/2019